

Les nouvelles

Publié sur *Les Nouvelles de Tahiti* (<http://www.lesnouvelles.pf>)

Accueil > EDT baisse ses tarifs

EDT baisse ses tarifs

Par *Propos recueillis par LR*

Créé le 02/10/2013 01:00

Les négociations ont-elles été difficiles ?

“Ce sont des négociations avec des enjeux importants pour les consommateurs, pour l'entreprise, et donc les négociations tarifaires ne sont jamais des négociations simples. Il y a toujours des temps de dialogue serein puis un peu plus difficile.”

Qu'en est-il du référé mesures utiles déposé par le Pays ?

“C'est la bonne nouvelle du jour pour EDT car il a été rejeté.”

Cela a-t-il compté dans les négociations ?

“Ça n'a pas été déterminant. C'est une action que nous n'avons pas bien comprise. Les négociations étaient en cours, nous avons remis des masses considérables d'informations... 460 mégaoctets de fichiers. On n'a pas très bien compris ce référé et apparemment le juge non plus.”

Si le Pays en est venu à déposer un référé mesures utiles, peut-on se dire qu'EDT cache certaines informations ?

“En tout cas, le juge a statué que ce n'était pas de la compétence du juge des référés. Je vous renvoie au jugement. Le Pays a considéré qu'il lui manquait des éléments d'analyse et nous, on considérait que ces éléments d'analyse étaient largement dans les 460 mégaoctets qu'on avait remis. Le Pays doutait peut-être qu'on parvienne à un accord.”

Une baisse tarifaire est annoncée. C'est le résultat des négociations ?

“Contractuellement, nous devons avoir une augmentation tarifaire au 1er mars de 2,6%. EDT avait proposé un moratoire. Dans les négociations que nous avons là, il y avait deux objectifs et deux problématiques différentes. La première était de régulariser la situation juridique du jugement du tribunal administratif du 3 juillet, dont on fera peut-être appel, nous n'avons pas pris de décision. Mais pour éviter une situation de flou juridique, il était important qu'il y ait un nouvel accord entre le Pays et EDT au 1er octobre. Le second objectif était plus classique : il y avait une actualisation tarifaire nécessaire de 1,6% et le gouvernement a souhaité engager des négociations avec nous pour voir quels efforts nous pouvions faire pour alléger cette hausse voire pour l'inverser. C'est le cas, on a accepté de rendre 2,6% sur les tarifs par rapport à nos droits contractuels. Dans le préambule de l'avenant 16 (celui qui a été annulé), déjà à l'époque EDT avait fait un certain nombre de concessions par rapport à ses droits contractuels. Compte tenu de la situation économique, des considérations sociales, il y a toujours une pression amicale des gouvernements successifs pour qu'EDT contienne ou annule ou inverse les augmentations tarifaires. C'est un peu le cas de tous les électriciens du monde parce que partout les problèmes sont les mêmes. Le pétrole a augmenté ces dernières années. On fait des énergies renouvelables mais ça coûte encore plus cher que le pétrole. Très peu de gouvernement au monde aime répercuter directement sur les consommateurs ce que tout ça coûte. Il y a des négociations permanentes entre les gouvernements et les concessionnaires d'électricité ou de gaz pour faire des aménagements contractuels.”

L'augmentation prévue au 1er mars et qui n'aura pas lieu était en lien direct avec le prix des hydrocarbures ?

“C'est l'effet de la formule tarifaire. Vous aviez 1,2% qui était le jeu des indices de la formule et le recalage sur les réalités et 0,4% justifiés par la montée en puissance des achats solaires. En 2012, des installations ont été livrées. Les tarifs de rachat sont très élevés : entre 35 et 45 Fcfp. Ça a provoqué ce côté inflationniste.”

Qu'est-ce qui vous a convaincu d'y renoncer ?

“C'est la vie des concessionnaires d'électricité en ce moment partout dans le monde. Ils sont amenés, compte tenu de la situation économique et sociale, à accepter de manière plus ou moins ponctuelle des efforts. On prend sur nos marges et sur l'économie de nos concessions. C'est une question de négociation, de responsabilité sociale aussi. On est dans un ensemble économique où on sait bien que même s'il y a des signaux timides, l'emploi n'est pas encore reparti. On a une responsabilité aussi pour essayer d'envoyer des signaux positifs. L'avenant va acter les efforts du concessionnaire. Un effort pérenne puisqu'il va jusqu'en mars 2017 sur la restitution des gains de productivité sur les rendements (-0,6%) et un effort plus ponctuel sur une durée de huit mois (-2%), ça, c'est un effort gracieux d'EDT mais ce n'est pas la première fois. La volonté du gouvernement est de poursuivre les négociations sur d'autres aspects et d'ici huit mois, beaucoup de choses se seront passées, on prendra probablement d'autres avenants.”

La pression est-elle si "amicale" ?

"On a négocié dans un climat de dialogue et de respect mutuel et constructif avec les services du ministère et du gouvernement. Ça a été une négociation un peu précipitée dans la dernière semaine. On avait ce volet réponse au tribunal administratif qui nous contraignait. Ça n'aurait pas été dramatique si l'on avait dépassé ce délai de deux ou trois jours, mais on mettait un point d'honneur à répondre dans les délais fixés par le tribunal."

EDT at-elle a plié finalement ?

"C'est votre interprétation. Si la question, c'est : est-ce que c'est le référé qui vous a fait plier, la réponse est clairement non."

Alors c'est quoi ?

"C'est le fait que par principe, on a une certaine responsabilité sociale et dans des situations difficiles lorsque le gouvernement de la Polynésie nous demande des efforts et qu'on estime avoir quelques marges de manœuvre pour les accorder, on les accorde. On a des progrès continus de productivité : l'hydroélectrique est moins chère, on a des résultats sur les rendements, sur les performances de consommation qui sont en amélioration. EDT fait tout pour éviter les conflits, notamment devant les tribunaux. Dans les négociations, il faut que chaque partie fasse un pas vers l'autre. Ce qu'on a signé là n'est pas non plus exactement ce que le Pays aurait voulu."

La baisse est de 1%, combien le Pays voulait-il ?

"Vous demanderez au Pays. Ce n'est pas le résultat d'un oukase qu'on aurait accepté. Les négociations ont été à certains moments difficiles. On stabilise une situation juridique et on se donne huit mois avant qu'il y ait d'autres conséquences tarifaires."

Pour les consommateurs, dans huit mois, ce sera des augmentations ?

"Oui, en principe oui. Tout dépend aussi des indices de révision, de la croissance... c'est influencé par beaucoup de facteurs. Cette baisse est clairement la résultante de la volonté du gouvernement de donner un signal tarifaire à la population, de contribuer à soulager une situation sociale et économique délicate. Après il y a le concessionnaire qui accepte dans une certaine limite de faire des efforts. On a quelques raisons de penser que le coût des hydrocarbures va rester quelque temps orienté à la baisse. Le déficit du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) aura donc peut-être tendance à se réduire. Au moment du printemps arabe il y a deux ans, le gouvernement aurait voulu faire une baisse tarifaire, on aurait freiné des quatre fers. C'est une baisse d'ampleur limitée, ce n'est pas une révolution dans la facture."

Vous dites que ce n'est pas la première fois qu'EDT fait des efforts, quand était-ce la dernière fois ?

"On fait très souvent des efforts par rapport à nos droits contractuels. Dans le préambule de l'avenant 16, on avait déjà restitué des rendements qu'on n'avait pas à restituer, on acceptait une indemnisation de 100 millions/an pour le solaire dont le développement nous coûte 300 millions. C'est un des points toujours en débat avec le gouvernement. On acceptait de revoir la prise en compte de l'hydroélectricité."

Prix de l'énergie hors taxes		
	Au 15 oct. 2012	Au 30 sept. 2013
	En Fcfp/kWh	En Fcfp/kWh
A. Tarif "petits consommateurs – usages domestiques"		
- TP0 usage domestique (de 0 à 180 kWh)	20,00	19,56
- TP1 usage domestique (de 181 à 300 kWh)	49,80	49,36
- TP2 usage domestique (au-dessus de 300 kWh)	61,90	61,46
B. Tarif "classique"		
1. Basse tension		
- P1 usage domestique (0 à 300 kWh)	30,80	30,36
- P2 usage domestique (301 à 450 kWh)	48,80	48,36
- P2' usage domestique (au-dessus de 450 kWh)	56,90	56,46
- P3 éclairage public	35,90	35,46
- P4 usage professionnel BT et autres usages (0 à 3 000 kWh)	42,20	41,76
- P4' usage professionnel BT et autres usages (> à 3 000 kWh)	46,20	45,76
2. Moyenne tension		
- P5 tarif jour (0 à 16 200 kWh)	27,60	27,16
- P6 tarif jour (16 201 à 48 600 kWh)	27,60	27,16
- P7 tarif jour (au-dessus de 48 600 kWh)	27,60	27,16
- P8 tarif nuit (0 à 9 000 kWh)	24,00	23,56
- P9 tarif nuit (au-dessus de 9 000 kWh)	24,00	23,56
- P10 tarif uniforme	39,77	39,33

L'éclairage

Un audit, la loi du Pays "anti-EDT", la concession de la Presqu'île ...

• Encore un audit

Le ministre de l'Équipement, de l'Urbanisme et des Énergies, Bruno Marty, a annoncé des audits des concessions électriques. Hervé Dubost-Martin souligne, un brin ironique, "qu'il n'y a pas un secteur ou une entreprise qui ait été plus auditée dans ce pays qu'EDT".

"On a eu un audit de RTE, de AOC, de la CRE, de Carbone 4 sur le développement des énergies renouvelables et aujourd'hui, il y a un cinquième auditeur... Ces audits n'avaient pas tous le même champ d'investigation. Ces audits ont amené et amènent encore des questionnements intéressants. On n'attend pas que les audits du Pays, nous avons nous-même un conseil spécialisé. Notre groupe est un des plus grands énergéticiens mondiaux (GDF-Suez) donc en terme de benchmark, de bonnes pratiques, de ceci, de cela, on a une masse d'informations considérable. Jusqu'à présent, je n'ai encore jamais vu un auditeur nous sortir une idée géniale et révolutionnaire pour réduire les coûts du système, améliorer sa performance, etc. Il ne faut pas trop attendre de miracle de gens qui viennent de l'extérieur et ne sont pas forcément les mieux placés pour nous expliquer ce que l'on doit faire en Polynésie française." Ce nouvel audit a pour objectif de fournir des arguments au gouvernement dans les négociations sur la formule tarifaire, ce dont convient Hervé Dubost-Martin, sans en être particulièrement inquiet : "Le dernier audit en cours n'est pas seulement auditeur mais conseil du gouvernement dans les négociations. C'est très bien. On attend leurs conclusions avec une grande sérénité." Dans son communiqué, la présidence annonce que les conclusions de ces différents audits sont attendues dans les prochaines semaines. Le gouvernement "a acté une refonte globale du système électrique polynésien".

• Loi du Pays "anti-EDT"

La loi du Pays présentée par l'ancien ministre de l'Environnement, Jacky Bryant, visait à atteindre l'objectif de 50% d'énergies renouvelables d'ici à 2020 en se basant d'abord sur les économies d'énergies et l'autoconsommation. Mais certains articles du texte ciblaient précisément le caractère "hégémonique" de l'opérateur historique EDT, accusé de décider de la politique énergétique du Pays. Adopté à l'assemblée puis attaqué par EDT, ce texte est désormais devant le Conseil d'État. "On a eu une amorce de bonnes nouvelles. Dans ses conclusions, le rapporteur public a conclu à l'illégalité de l'article 10 de la loi du Pays, le fameux article dit anti-EDT, pas seulement dit d'ailleurs, car c'était clairement un article anti-EDT. Les conclusions du rapporteur public vont dans le sens du rejet de cet article", a annoncé Hervé Dubost-Martin.

• Concession de la Presqu'île

Le syndicat pour l'électrification des communes du sud de Tahiti (Secosud) avait concédé pour 25 ans la distribution de l'électricité à Teva i Uta, Hiti'a o te Ra, Taiarapu Est et Taiarapu Ouest à EDT. Un avenant au contrat initial, pris en août 2009, prolongeait la concession accordée à EDT jusqu'en 2030. Le Conseil d'État a confirmé le jugement en première instance : l'annulation de l'avenant du 25 août 2009. Et aujourd'hui ? "Nous sommes saisis d'une demande du Secosud d'une prolongation provisoire d'un an. Le Secosud n'a plus le temps dans les délais de mener une procédure. Cette prolongation leur laisserait le temps de faire un appel d'offres ou de reprendre en

régie. Pour l'anecdote, cette demande du Secosud à EDT a fait l'objet d'une délibération unanime des membres du Secosud, y compris Mme Cross. Pour l'anecdote. En principe, nous allons répondre favorablement."

- Participation de l'État à la facture énergétique

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) permet la péréquation avec les DOM sur les tarifs de l'électricité en métropole, le financement des énergies renouvelables et des "tarifs aidés". EDT a évalué cette contribution à 12 milliards de Fcfp si la Polynésie en bénéficiait. Aujourd'hui, selon les informations d'Hervé Dubost-Martin, il n'y a pas de négociations à ce sujet entre l'État et la Polynésie. "La Polynésie et la Nouvelle-Calédonie sont exclues de ce dispositif pour des raisons qui tiennent à leur statut", a-t-il expliqué.

Décryptage

22 milliards de Fcfp : c'est la facturation énergie d'EDT, soit son chiffre d'affaires, additionné aux taxes (4 milliards de Fcfp), c'est donc 26 milliards que payent les Polynésiens pour leur électricité par an

1,1 milliard : c'est le résultat d'exploitation d'EDT, "soit 5% de la facturation énergie EDT, ce qui est inférieur aux standards internationaux du métier", selon la direction de l'entreprise

7,7 milliards : c'est la facture hydrocarbures d'EDT

450 millions de Fcfp : c'est le coût du solaire dont 220 millions supportés par EDT

1,9 milliard : c'est ce que représentent les achats d'hydroélectricité

10,1 milliards : c'est la totalité des achats d'hydrocarbures, d'énergie hydroélectrique et de solaire

Une variation de 10% du baril de pétrole se répercute automatiquement dans une variation de 4% des coûts de nos systèmes électriques

1%, c'est la baisse sur la facture des consommateurs

Pour la présidence, cette baisse a été estimée à "300 millions de Fcfp". Additionnée à la hausse qui était prévue (et qui n'aura pas lieu) de "340 millions de Fcfp", c'est donc "640 millions de Fcfp de pouvoir d'achat qui sont redonnés aux familles et aux entreprises de Polynésie française"

Photos / vidéos

Auteur : Lucie Rabréaud

Légende : L'avenant au cahier des charges de la concession a été signé dimanche soir par le Pays et la direction d'EDT. Pour certaines clauses de l'avenant 16 annulé par le tribunal administratif, les parties se sont accordé un "délai supplémentaire".

Visuel 1:



Auteur : EDT

Légende : Voici le tableau d'EDT détaillant les leviers sur lesquels ils ont fait des compromis. -0,6% sur les rendements et -2% d'effort exceptionnel. Cet "effort exceptionnel" n'est prévu que sur une durée limitée de huit mois. "Ces efforts manifestent la solidarité d'EDT envers ses clients, dans une période qui reste difficile au plan économique et social", peut-on lire dans le communiqué de l'entreprise. De manière concrète, cette baisse sur le "prix moyen de vente" (PMV) est estimée à 0,37 Fcfp par kWh. Le prix moyen de vente est une moyenne du prix sur toutes les tranches.

Visuel 2:



Voter2

URL source: <http://www.lesnouvelles.pf/article/ca-fait-la-une/edt-baisse-ses-tarifs>